

proforma

www.jeunebarreaudequebec.ca



Suzy Guylaine Gagnon
Photographie

Versailles 2012

Me Olivier Fontibus, Bâtonnier Versailles et Me Rénald Beaudry, Bâtonnier de Québec, lors de la Cérémonie de la Rentrée Solennelle du Barreau de Versailles.



Mot de la
présidente
p. 4



Mot du
bâtonnier
p. 5



Signifier
par Facebook
p. 7

Adresse de retour : Barreau de Québec, 300, boul. Jean-Lesage, RC-21, Québec (Qc) G1K 8K6

ENVOI DE PUBLICATION / Port payé à Québec convention no 40033674



Société québécoise
d'information juridique



Solution de gestion
pour avocats



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir

L'équipe du Proforma

Me Elise Bartlett
Me Geneviève Verreault Tremblay
Me Nicholas Jobidon
Me Maude Bégin-Robitaille

Conseil d'administration du Jeune Barreau 2012-2013

Me Joanie
Proteau
présidente

Me Jad-Patrick
Barsoum
1^{er} vice-président

Me Patricia
Blair
2^e vice-présidente

Me Simon
St-Gelais
Trésorier

Me Elise
Bartlett
Secrétaire

Me Audrey
Gagnon
Secrétaire adjointe

Conseillers (ères)

Me Christina Bouchard
Me Louis-Philippe Pelletier-Langevin
Me Maxime Roy Martel
Me Christian Tanguay
Me Justin Tremblay
Me Renée-Maude Vachon-Therrien

Présidente sortante

Me Marie-Ève Paré



PRÊTS HYPOTHÉCAIRES COMBINÉS

Le prêt hypothécaire combiné, vous connaissez ?

Le prêt hypothécaire combiné est un produit qui gagne à être connu. Le principe est très simple : il consiste à fractionner votre prêt hypothécaire et à avoir sur chaque fraction des modalités propres de façon à diversifier le type de taux (fixe et variable), le terme, la période d'amortissement ou la fréquence des versements.

La diversification : une stratégie gagnante

Dans le monde de l'épargne, la diversification du portefeuille est reconnue comme étant un principe de saine gestion puisqu'elle répartit le risque. Ce même concept s'applique au prêt hypothécaire combiné. Par exemple, une diversification du type de taux d'intérêt atténue l'impact d'éventuelles hausses des taux hypothécaires grâce à la portion à taux fixe du prêt et offre les avantages du taux variable qui est en général plus bas sur la portion à taux variable, ce qui pourrait vous permettre d'économiser en frais d'intérêt et de rembourser votre hypothèque plus vite.

La répartition taux fixe/taux variable peut se faire comme vous le souhaitez : 50-50, 40-60, 20-80... Il en est de même des autres modalités de remboursement. Tout dépend de votre profil d'emprunteur. Votre conseiller financier peut vous aider à déterminer votre profil et à faire le meilleur choix pour vous.

Autre scénario intéressant : la diversification des termes

En plus de pouvoir choisir deux types de taux d'intérêt, les emprunteurs peuvent également en diversifier les termes. Cette diversification permet d'éviter que 100 % de votre prêt arrive à échéance à la même date, ce qui pourrait être coûteux lors d'une période de hausse importante des taux d'intérêt.

Très flexible, le prêt hypothécaire combiné offre de nouvelles possibilités fort intéressantes.

Communiqué

Veillez prendre note que les adresses courriel des juges et du personnel des palais de justice de Québec, Beauce et Montmagny sont modifiées et incluent dorénavant le prénom au long. À titre d'exemple :

les adresses des juges coordonnateurs de la Cour du Québec sont les suivantes :

charles-g.grenier@judex.qc.ca
chantale.pelletier@judex.qc.ca
lucie.rondeau@judex.qc.ca

pour le personnel du greffe :

marjorie.forgues@judex.qc.ca
eric.bedard@judex.qc.ca

et de la Cour supérieure :

stephanie.thibault@judex.qc.ca
melita.boucher@judex.qc.ca



L'offre Distinction, à la hauteur de votre réussite

Réalisez de nombreuses économies
et profitez d'avantages distinctifs !

desjardins.com/jbq



La tradition se poursuit... le Jeune Barreau de Québec à Versailles

À l'occasion de la Rentrée Solennelle de la Conférence du Jeune Barreau de Versailles, Me Élise Bartlett, secrétaire et Me Joanie Proteau, présidente du JBQ ont pris part aux événements. Le bâtonnier du Barreau de Québec, Me Rénald Beaudry, et le bâtonnier sortant, Me Guy Leblanc, complétaient la délégation de Québec.

Accueillis par les trois secrétaires de la Conférence du stage, lesquels nous avaient fait l'honneur d'être présents à l'occasion de notre Rentrée judiciaire, en septembre dernier, les représentants du Jeune Barreau de Québec ont passé de très bons moments. Mes Alexandre Simonin, Louis Grégoire Sainte Marie et Aliénor de Broissia ont convié Mes Bartlett et Proteau à un premier souper, afin de donner le coup d'envoi aux festivités.

Des visites fort agréables ont ensuite été organisées, de la Ville de Versailles et ses trésors en passant par les petits appartements privés de Marie-Antoinette au Château de Versailles.

L'ensemble de la délégation de Québec a ensuite assisté au Colloque auquel prenait part Me Leblanc, sur l'expertise en matière civile. Ce colloque faisait écho à celui tenu à Québec, au mois de septembre, à l'occasion de la Rentrée judiciaire.

Finalement, la cérémonie de la Rentrée, moment culminant de cet échange fût très intéressante. À cette occasion, les trois secrétaires de la Conférence allient avec brio, lors de leur discours, l'impertinence, la finesse, la critique et l'humeur.

La délégation de Québec a également pris part à une activité organisée par l'Association Versailles-Québec, le temps d'échanger sur les possibilités de mobilité pour les avocats de nos barreaux respectifs.

Pour le Jeune Barreau de Québec, ce déplacement vers Versailles est rendu possible grâce au soutien financier de nos partenaires, en plus de celui de l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse.

Intéressés par la pratique en France ? Communiquez avec nous, au jbq@jeunebarreaudequebec.ca.



Suzy Guylaine Gagnon
Photographie



Suzy Guylaine Gagnon
Photographie



Suzy Guylaine Gagnon
Photographie



Suzy Guylaine Gagnon
Photographie

Me Élise Bartlett et Me Joanie Proteau

LES IMPRESSIONS
GAUVIN & HARBOUR INC.
IMPRESSION COMMERCIALE DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

La qualité du produit fini
et le respect des délais fixés
sont importants pour vous.
Pour nous, ils sont une priorité.

Imprimeur
de votre bulletin
Proforma...

Et de tous
vos projets.

Téléphone : (418) 872-6003

Télécopieur : (418) 872-0259

gauvin.harbour@qc.aira.com

Ailleurs

Au fil des années, le Jeune Barreau de Québec («JBQ») a su tisser divers liens avec des membres de barreaux étrangers, et avec leur organisation. En effet, les Barreaux de Québec et Versailles sont jumelés depuis plus de vingt ans. Grâce à ce jumelage, le JBQ rencontre, chaque année, ses homologues du Jeune Barreau de Versailles et les membres de la Conférence du stage du Barreau de Versailles. Nous sommes également devenus des partenaires et amis des membres de la Conférence des avocats du Barreau de Paris, lesquels assistent généralement à notre rentrée judiciaire annuelle et nous font le privilège de nous inviter à la leur. Des amitiés sont nées entre des avocats d'ici et d'ailleurs, favorisant les échanges. Plus récemment, le Barreau de Québec se jumelait à celui de Bordeaux, officialisant ainsi une union de fait, faisant écho au jumelage de ces deux villes.

Plus récemment, le JBQ a signé une entente de collaboration et de partenariat avec la division jeunesse de l'Association du Barreau américain, soit le *Young Lawyer Division* de l'*American Bar Association* («ABA-YLD»). Vous trouverez davantage d'informations sur la signature de cette entente dans les pages de cette édition du Proforma.

Ces échanges, déplacements à l'étranger et visites d'avocats à Québec sont toujours motivés par la même idée : favoriser les échanges entre les membres du JBQ et les membres de barreaux étrangers. Grâce à ces ententes, et aidés par l'entrée en vigueur de l'*Entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles*, plusieurs avocats de la grande région de Québec sont ou deviendront membres de différents Barreaux en France. Certains avocats pourront même tisser des liens et se découvrir des partenaires d'affaires, tantôt en France, tantôt chez nos voisins du Sud. Le JBQ, de par sa participation aux différents événements organisés par ses partenaires, s'assure de la viabilité et de l'effectivité de ces ententes, de manière à permettre à tout membre du JBQ d'en tirer profit.

Ici et ailleurs, le JBQ est présent

Me Joanie Proteau

Présidente du Jeune Barreau de Québec
presidence@jeunebarreaudequebec.ca



Depuis plusieurs années, et fort du travail effectué par plusieurs représentants du JBQ, nous disposons de liens solides et concrets, lesquels sont mis au service de tous. N'hésitez pas à venir à notre rencontre, à nous écrire, à prendre contact avec nous, il nous fera plaisir de vous mettre en contact avec les personnes appropriées, ou à vous aider dans vos démarches. À l'ère du 2.0, de l'internationalisation de la pratique du droit et des affaires, il ne faut pas négliger l'impact positif de ces partenariats pour notre pratique du droit.

Cette internationalisation des relations du JBQ entraînant pour vos représentants certains déplacements à l'étranger est rendue possible grâce aux partenaires financiers du JBQ. Ces derniers, en plus d'être des partenaires offrant des services liés au domaine du droit, permettent au JBQ de maintenir les liens avec nos collègues et amis d'ailleurs. Nous les remercions de leur support.

Ici

En plus de nos actions sur le plan international, le JBQ demeure très présent sur la scène locale.

Au cours des dernières semaines, le JBQ a transmis au Barreau du Québec ses commentaires relatifs à l'*avant-projet du Code de déontologie des avocats*, répondant ainsi à l'invitation de notre ordre professionnel. Notre Comité sur les affaires publiques, après travaux et recherches, a préparé un document renfermant des commentaires pertinents, qui sauront, j'en suis certaine, être considérés par les rédacteurs du Code.

Également, le JBQ a organisé une clinique de consultation juridique, laquelle a eu lieu le 18 novembre dernier. Pendant plusieurs heures, des bénévoles ont répondu à maintes questions des citoyens, et ce gratuitement. Ce service, combiné au déjà très populaire Service de consultations à la Cour du Québec – division des petites créances fait du JBQ une association proactive et à l'écoute des besoins de la population. Ce sont là des initiatives qui se doivent d'être soulignées, surtout dans le contexte actuel.

À cet égard, le conseil d'administration du JBQ est préoccupé par les récents débats sur la place publique en matière de justice. Dans la foulée de la Commission Charbonneau et suivant la décision rendue dans l'affaire *Morassee c. Nadeau-Dubois*, les critiques ont fusé quant à la justice. Le bâtonnier du Québec,

Suite P. 6



Vous êtes appelé à la barre
www.barreau.qc.ca/quebec

Je profite de cette tribune pour mettre de l'avant les travaux menés par les différents comités du Barreau de Québec. À chaque réunion du Conseil, une section est réservée au suivi des travaux de ces différents comités. Chaque membre du Conseil siège à au moins l'un d'entre eux, il en est de même pour les membres du Conseil du Jeune Barreau de Québec. Le bâtonnier est, d'office, membre de chacun des comités. Chacun a son agenda et mène ses travaux annuels. Les comités ont un pouvoir de recommandations auprès du Conseil qui entérine, révisé ou modifie lesdites recommandations. À certaines occasions, les priorités du bâtonnier et du Conseil dictent aux comités ce que seront leurs priorités de l'année.

La force d'un groupe

Me Rénald Beaudry
Bâtonnier de Québec



Force est de constater que le dynamisme et la proaction de nos comités sont dignes de mention et nous en sommes fiers. Le Conseil peut compter sur la générosité, l'expérience et les idées de plus de cent cinquante bénévoles. Le mandat et la constitution de chaque comité apparaissent sur notre site internet au www.barreau.qc.ca/quebec. Laissez-moi vous présenter leurs présidents, qui sont les chefs d'orchestre de ce succès et vos interlocuteurs si besoin est :

PRÉSIDENT(E)S	COMITÉS
Me Hélène Carrier, Cain Lamarre Casgrain Wells	Comité sur l'intégration sociale et la justice
Me Patrick Bernier, Corem	Comité sur les avocats et avocates en entreprise
Me Suzanne Gagné, Létourneau Gagné	Comité sur la Cour supérieure
Me Marie-Paule Gagnon, Stein Monast	Comité spécial sur la révision de la procédure civile
Me Ian Gosselin, Norton Rose	Comité sur la Cour d'appel
Me Nicolas Gosselin, BCF	Comité sur la Cour du Québec
Me David Ferland, Stein Monast	Comité sur la formation et les services aux membres
Me Marie-Claude Héroux, Héroux & Associés	Comité sur l'exercice illégal
Me Dominique Jolin, Syndic du Barreau - Québec	Comité sur la conciliation travail-famille
Me Sophie Lafleur, Tremblay Lafleur Petitclerc	Comité sur les services de garde et de référence
Me Luc Paradis, Morency Avocats	Comité sur les relations extérieures
Me Annie Parent, BCF	Comité sur la justice administrative
Me Geneviève Piché, Cavanagh Piché	Comité sur les services à la population
Me Christine Rochefort, Cliche Laflamme Loubier	Comité de liaison avec le CAJ

Tous nos comités ont un agenda bien rempli. Je survolerai les travaux de certains pour vous donner une idée de l'importance de leurs rôles.

Nos comités de liaison sont essentiels à la pratique du droit à Québec. Ils sont en lien direct avec les juges et présidents : le Comité sur la Cour d'appel et Madame la juge France Thibault ; le Comité sur la Cour supérieure et Monsieur le juge en chef associé, l'honorable Robert Pidgeon et son équipe ; le Comité sur la Cour du Québec et Monsieur le juge coordonnateur, l'honorable Charles G. Grenier et l'équipe des juges coordonnateurs adjoints ; le Comité sur la justice administrative et tous les prési-

dents d'organismes régis par la Loi sur la justice administrative, et plus régulièrement le TAQ, la Régie du logement, la CLP et la CRT. La communication est directe, empreinte d'un grand respect et menée dans un souci constant d'améliorer les choses. Notre section est privilégiée de bénéficier d'une telle opportunité.

Le Comité sur l'intégration sociale sera sollicité avec le projet pilote d'audition des requêtes en soins à l'Institut universitaire en santé mentale de Québec (anciennement Robert-Giffard), où la Cour supérieure entend les requêtes tous les jeudis. Par ailleurs, ce comité sera aussi occupé cette année avec le projet IMPAC

Suite P. 6







**AU MARQUIS
DE BRUMMELL**

www.marquisbrummell.ca
657 3^e Avenue, Limoilou, Québec
418-529-6897 1-877-529-6897
Fax : 418-529-8691

VENTE DE TOGES, CHEMISES ET RABATS
(ANCIENNEMENT OFFERT PAR LA MERCERIE JEAN-GUY BOILARD)

VENTE ET LOCATION DE COMPLETS ET TENUES DE CÉRÉMONIE

ATELIER DE TAILLEUR SUR PLACE



→ La force d'un groupe (suite)

que la Cour municipale entend annoncer sous peu et qui visera l'adaptabilité de la Cour aux personnes vivant des problématiques de santé mentale, de déficience intellectuelle et de troubles envahissants du développement ou d'itinérance.

Le Comité sur la formation et les services aux membres demeure toujours aussi actif et assure que le Barreau de Québec remplit sa mission d'offrir une offre de formation diversifiée, de qualité, accessible et à faible coût aux membres. Les membres du comité ont eu l'heureuse initiative d'offrir cette année deux jours de formation concentrée en novembre. Le succès de la démarche laisse croire qu'il s'agit là d'une idée à renouveler.

Les prochaines activités du Comité sur les relations extérieures seront orientées vers la mise en application du jumelage Québec-Bordeaux afin de jeter des bases concrètes et efficaces à cette entente. Deux représentants du comité ont été désignés au comité de mise en œuvre et travailleront à la réalisation de ce mandat : Me François X. Simard, Ad.E. et Me Denis L'Anglais.

Le Comité sur la Cour d'appel fait actuellement circuler un sondage ayant pour objectif de mieux connaître l'opinion de la communauté juridique du Barreau de Québec, sur divers aspects reliés à la Cour d'appel et obtenir vos commentaires, vos opinions et vos suggestions sur les sujets abordés. Si ce n'est déjà fait, vous pourrez répondre au sondage au www.barreau.qc.ca/quebec dans l'onglet « Barreau », section « Comités ».

L'an dernier, le Barreau de Québec priorisait d'investir dans un projet visant à faire une étude détaillée de la situation sur la conciliation travail-famille dans la section de Québec. À cet effet, une subvention a été accordée par le ministère de la Famille et

des Aînés afin qu'une enquête soit menée par l'agence Consilia, et un rapport d'analyse produit. Le Comité sur la conciliation travail-famille chapeaute les travaux qui en sont rendus à la phase 2 : les groupes de discussion. Je dois ici mentionner la collaboration personnelle de plus de quatorze associé(e)s directeurs(trices) de grands bureaux de Québec qui se sont prêtés à l'exercice et qui offriront deux heures de leur temps à ce projet d'importance pour le Barreau de Québec.

Je garde le mot de la fin pour un comité récemment formé. En écho à l'une de nos priorités : l'informatisation des palais de justice et des cours municipales, le Conseil a formé un Comité spécial sur l'intégration des technologies qui est à définir son mandat ainsi que sa constitution. Si la détermination et l'efficacité des membres actuels demeurent, le Barreau de Québec pourrait être fort heureux de cette initiative !

Le travail de chacun est essentiel au respect de la mission de notre organisation. Vos suggestions et idées sont toujours les bienvenus, c'est pourquoi le Barreau s'est doté de comités aussi efficaces et proactifs. Si vous souhaitez joindre les rangs de l'un ou l'autre des comités, il vous suffit d'en aviser la directrice générale par courriel afin que votre candidature soit prise en compte à l'occasion du renouvellement annuel qui se tient habituellement en mai ou en juin.

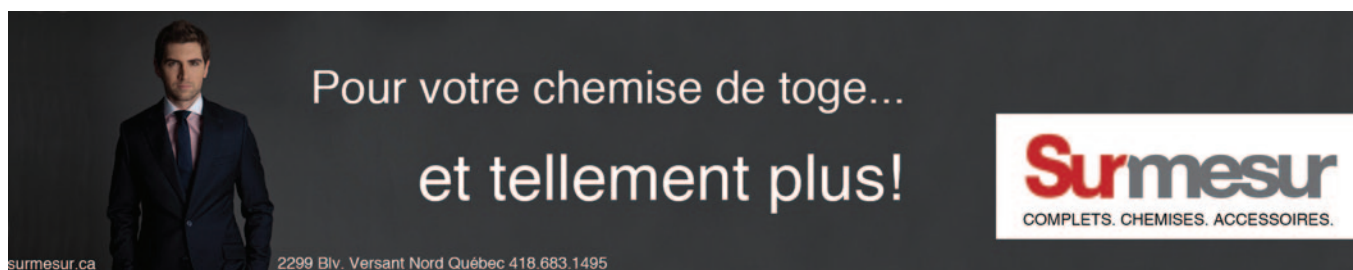
Je terminerai ce mot du bâtonnier en adressant mes plus sincères remerciements à tous nos présidents et bénévoles de comités qui ne comptent pas les heures consacrées à la bonne marche de leur barreau. Un remerciement aussi aux invités : juges, présidents, directrice du greffe, employées du CAIJ qui sont tout aussi généreux de leur temps. Merci de votre collaboration !

→ Ici et ailleurs, le JBQ est présent (suite)

Me Nicolas Plourde a précisé, dans une lettre ouverte que « *la justice, malgré le cynisme ambiant, a besoin de sérénité et de considération pour bien faire son travail* » et il nous invitait à y voir. Le JBQ poursuivra sa réflexion sur ces sujets. À nouveau, tous vos commentaires sont les bienvenus.

GRANDE PRIMEUR !

À compter de 2013, c'est non seulement le site Internet du JBQ qui fait peau neuve mais également notre mode de diffusion du Proforma. En effet, **la prochaine édition du Proforma sera numérique** : vous recevrez tous un courriel avec notre journal. Des copies papier seront toujours distribuées, pour votre bénéfice. Un lancement de notre site Internet aura également lieu en 2013... c'est à ne pas manquer!



Pour votre chemise de toge...
et tellement plus!

Surmesur
COMPLETS. CHEMISES. ACCESSOIRES.

surmesur.ca 2299 Blv. Versant Nord Québec 418.683.1495

Obtenir l'autorisation de signifier une procédure... par Facebook!



Par
Me Catherine Leblanc

Chronique juridique présentée par



Société québécoise
d'information juridique

Lorsqu'une procédure doit être signifiée à une partie adverse, plusieurs options s'offrent à nous. D'abord, il y a celles prévues par la loi, aux articles 119.2 et suivants du Code de procédure civile. La loi prévoit également la possibilité pour une partie de s'adresser au greffier ou au juge par le biais d'une requête afin d'obtenir l'autorisation de signifier par un autre moyen.

Par exemple, dans l'affaire *Droit de la famille 122637*¹, rendue le 13 septembre dernier, le juge Carl Lachance a autorisé le demandeur à signifier sa procédure par courriel étant donné que la défenderesse résidait en Chine, ce à quoi la défenderesse consentait. Le juge a également autorisé la défenderesse à faire parvenir par courriel son acceptation des documents pour lesquels une signature authentique est généralement exigée, notamment la convention sur les mesures accessoires.

Dans une autre affaire, *Droit de la famille 122813*², rendue le 6 septembre dernier, la signification de la requête du père en annulation de la pension alimentaire versée au bénéfice des enfants des parties a également été signifiée par courriel, après autorisation de la juge Catherine La Rosa. Or dans cette cause, c'est plutôt en raison de la mauvaise foi de la mère, qui refusait de donner ses nouvelles coordonnées ainsi que celles des enfants majeurs en cause, que la signification par courriel a été autorisée.

Qu'en est-il de la signification par Facebook ?

Dans l'affaire *Boivin & Associés c. Scott*³, rendue en août 2011, le juge Daniel Dortéus a permis la signification de la requête introductive d'instance par voie électronique, plus précisément via l'adresse Facebook de la défenderesse. Parmi les motifs justifiant cette autorisation, le juge retient que le législateur a été précurseur en instaurant une loi (*Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* (L.C.C.J.T.I.) qui balise l'utilisation des moyens technologiques dans la pratique du droit, incluant les modes de signification de notre *Code de procédure civile*.

Ainsi, le juge Dortéus a imputé à la signification d'une procédure par la voie de Facebook le même raisonnement que celui associé à la signification par courriel. Il est à noter que la partie

qui utilise un tel mode de signification doit être en mesure de faire la preuve de cette signification au moment de l'audition (article 31 de la L.C.C.J.T.I.).

Dans l'affaire *Droit de la famille 111764*⁴, la mère d'un enfant de seize mois tentait de signifier une requête pour garde et pension alimentaire au père de l'enfant, dont l'adresse est inconnue. La mère soupçonnait toutefois un déménagement récent du père en Colombie-Britannique. Dans son jugement attribuant la garde à la mère, la juge Dominique Bélanger conclut que la signification faite à Monsieur par la voie de Facebook était la meilleure façon de rejoindre Monsieur dans les circonstances. Elle ajoute également que la signification a produit l'effet escompté puisque le père a communiqué avec l'avocat de la mère, refusant toutefois de laisser les coordonnées pour le joindre.

Certains auteurs ont associé la signification d'une procédure par le biais de Facebook à une signification par avis public⁵, c'est-à-dire par la voie des journaux, ou par un autre mode public de diffusion (radio, télévision, etc.), si le juge l'autorise. Or cette comparaison entraîne certaines interrogations ; peut-on réellement dire qu'une page Facebook est comparable à un journal local ? Les tiers qui auront accès à cette procédure (dépendamment des paramètres de confidentialité du compte Facebook en question) ont-ils le même rôle à jouer que les tiers qui prendront connaissance de la procédure dans le journal local ? Qu'en est-il de l'individu qui a un compte Facebook plutôt inactif ?

Les prochaines années sauront certainement nous éclairer face à la présence de plus en plus accrue des réseaux sociaux dans les salles de cour, autant en ce qui a trait à la preuve qu'à la procédure en général. Bonne réflexion!

¹ Droit de la famille — 122637, 2012 QCCS 5095

² Droit de la famille — 122813, 2012 QCCS 4910

³ Boivin & Associés c. Scott, 2011 QCCQ 10324

⁴ Droit de la famille — 111764, 2011 QCCS 3120

⁵ Catherine MORISSETTE, « La signification d'une procédure par Facebook », (2011), en ligne, <http://www.cmorissette.com/2011/06/la-signification-dune-procedure-par-facebook/> et Nicolas W. VERMEYS, « Commentaire dur la décision N. (E.) c. M. (J.) – Signifier par Facebook : qu'est-ce que ça signifie? », EYB2001REP1079, Repères, Août 2011

Avec des aveux la peine sera moins longue.

DÉPRESSION, STRESS, DÉPENDANCE

PAMBA

Programme d'Aide aux Membres du Barreau du Québec, à leurs conjoints et aux stagiaires et étudiants de l'École du Barreau
Montréal : 514.286.0831 Extérieur : 1 800.74PAMBA www.barreau.qc.ca/pamba

Les bières et la magie des accords



Par **Olivier Laporte Brasseur,**
consultant et formateur Savori

Nord-américains que nous sommes, avons une tendance toute naturelle à négliger la bière lorsque vient le temps de passer à table. Évidemment, de ce côté de l'Atlantique, la bière est commercialisée et par le fait même perçue, essentiellement comme un produit désaltérant. Songez aux innombrables publicités où trônent un soleil de plomb et une jeunesse fort peu vêtue... Or, la bière, lorsqu'elle est pensée et brassée autrement, peut se révéler une alliée de taille pour une multitude d'aliments.

Les bases à comprendre

Beaucoup de styles de bières offrent des saveurs où dominent principalement l'acidité et l'amertume, ce qui leur confère un caractère tranchant. La bière se dégage ici du vin grâce à l'amertume. Alors qu'elle est pratiquement indissociable de la bière, elle est souvent considérée comme un défaut dans le vin. Sachant que l'acidité et l'amertume combinées donnent une boisson fraîche et tranchante, on peut exploiter le contraste et marier bien des bières avec les aliments gras et/ou salés. À ce sujet, bien des friandises salées sont souvent associées à la bière, pour notre plus grand bonheur.

Les accords classiques

Au chapitre du gras et du sel, il faut considérer en premier lieu les charcuteries. D'ailleurs, une multitude de plats de cochonnailles, allemands ou alsaciens (on n'a qu'à penser à la choucroute par exemple), vont trouver de meilleures compagnes du côté des bières qu'ailleurs. Pour poursuivre dans la même veine, il faut absolument penser aux fromages qui sont issus du caillage d'un lait très gras et dont la pâte résultante est souvent saumurée. Ceci était dit, avec le nombre de fromages ainsi que le nombre de bières disponibles, la multiplicité des accords est sans limites et il y a réellement beaucoup de plaisir à avoir lorsqu'on s'aventure sur ce terrain. Pour les curieux à ce sujet, je suggère le livre « Épousailles bières fromage » de Mario D'Eer, publié aux éditions du Trécaré, un outil bien conçu et convivial. Pour continuer à flirter avec le caractère salé, il ne faut pas non plus négliger les produits d'origine marine. L'éternelle moule/bière belge est un incontournable mais il faut savoir que les huîtres en coquilles sont magnifiques accompagnées de stout, une brasserie britannique (Marston's) confectionne d'ailleurs un Oyster stout. Enfin, et toujours en Grande-Bretagne, quoi de mieux pour accompagner le traditionnel fish & chips qu'une pinte de bitter ?

Les accords inusités

D'autres cuisines peuvent être facilement agrémentées de bières diverses. Encore là, il faut utiliser le caractère rafraîchissant de la bière. Et quoi de mieux qu'une boisson rafraîchissante pour éteindre un feu ? En effet, les plats très épicés bénéficieront davantage d'un accord avec une bière qu'un vin et pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il y a l'aspect du contraste intéressant entre la brûlure et le rafraîchissement. Ensuite, il faut aussi considérer qu'un plat lourdement épicé tendra à rendre vos papilles tout à fait inefficaces pour déceler les arômes subtils de bien des vins fins. Alors comme le prix de détail de la bière est souvent plus démocratique que celui du vin, pourquoi ne pas la mettre à l'honneur en ces circonstances? Avec un menu tex-mex, la bière est tout indiquée mais outre cela, pourquoi ne pas utiliser votre imagination et marier la bière avec d'autres cuisines fortement épicées telles que celles provenant de l'Asie du Sud-est? Les plats Thaï et Vietnamiens, lourdement épicés de gingembre, de piments, de citronnelle, de coriandre et de cari se dévoilent très bien lorsqu'accompagnés de bières. À ce sujet, les plats aromatisés à la coriandre vont se révéler davantage en compagnie de blanches d'inspiration belge où la coriandre est utilisée dans l'élaboration de la bière. D'ailleurs, au chapitre de la consommation, les Asiatiques ont coutume de marier leur cuisine avec nombre de bières. Du côté de l'Inde, où les parfums se bousculent, l'histoire culinaire du pays teintée par l'époque coloniale britannique fait en sorte que la bière fait partie du paysage gastronomique.

La bière dans la cuisine

Pour terminer, il ne faut surtout pas passer sous silence l'apport exceptionnel de la bière dans l'élaboration de plusieurs recettes. Dans les mijotés, la bière vous rendra de nombreux services, elle parfume le plat et le houblon qu'elle contient est un agent attendrisseur pour la viande, on peut penser aux carbonades. Pour certaines soupes, la bière peut également servir comme base au bouillon. Tentez l'expérience de la soupe à l'oignon, avec de la bière... un régal! Pour ajouter de la légèreté à votre pâte à crêpes, remplacez un peu de lait par de la bière, le résultat vous épatera. Pour les fritures, la pâte à tempura est tellement plus légère et aérienne lorsqu'on la monte à la bière. Bref, il y a un monde de découvertes et de bonheur à découvrir en misant sur la bière. Mettez la table et pensez à la bière, pour changer.

À la bonne vôtre!



GAGNON SÉNÉCHAL COULOMBE INC.
HUISSIERS DE JUSTICE

Depuis
1966

800, boul. des Capucins,
Québec (Québec) G1J 3R8
www.gschuis.com

Une équipe de 45 personnes à VOTRE service
Expérience disponible EN TOUT TEMPS
Service d'URGENCE rapide et efficace

Tél.: 418 648-1717 (24 heures)
Fax : 418 522-9911
Sans frais : 1 800 463-6267

Le Jeune Barreau de Québec présent aux États-Unis

C'est avec plaisir que le JBQ s'est associé avec la section Jeune du *American Bar Association*, le *Young Lawyer Division* «ABA-YLD». En effet, le 5 mai dernier, Me Jad-Patrick Barsoum, premier vice-président du Jeune Barreau et aussi responsable des relations extérieures, a été délégué par le conseil d'administration afin de signer cette entente de partenariat avec nos confrères du sud. Hormis le JBQ, étaient aussi présents le Jeune Barreau de Montréal, le European Young Bar Association ainsi que la section des jeunes avocats du Barreau canadien.

Cette entente a des retombées importantes pour notre section. Le ABA-YLD représente plus de 150 000 membres répartis dans tous les états et territoires des États-Unis. La force de ce regroupement est à l'aire de la mondialisation et de l'ouverture sur les autres. JBQ est fier de s'associer au ABA-YLD qui s'engagera à promouvoir nos activités, nos membres ainsi que notre ville au sein de sa vie associative. De plus, les bureaux du ABA-YLD deviennent un point de chute pour nos avocats désirant faire affaires, travailler et/ou trouver des partenaires aux États-Unis.

Fruit de plusieurs années de réflexion, négocié lors de l'exercice 2011/2012, ce n'est que lors de l'exercice 2012/2013 que le JBQ a entériné le « *Statement of the international affiliated organizations of the America Bar Association Young Lawyers Division* ». Hormis l'ouverture des services aux membres, notre entente permet à des membres du Jeune Barreau d'être présents lors du congrès annuel du ABA-YLD ainsi que du congrès annuel du ABA, ceux-ci se tenant au printemps et à la fin de l'été de chaque année. En contrepartie, le ABA-YLD enverra chaque année un représentant afin d'être présent dans la Capitale nationale et permettre une longue vie à ce partenariat plus ouvert sur le monde et plus proche pour nos membres.



Gauche à droite :
Lisa-Marie Barnet, ABC-YLD; Michael G. Bergmann, ABA-YLD; Frédéric Carle, AJBM;
Amina Omar, EYBA; Jad-Patrick Barsoum, JBQ

Ce partenariat facilitera les possibilités de contacts avec des avocats américains, de même que la mobilité des membres du Jeune Barreau de Québec. Un tel partenariat, conclu pour les membres du JBQ, est une avancée importante en matière de relations avec nos homologues américains. Considérant le nombre de membres du ABA-YLD... à vous d'en tirer profit!

Si vous avez des questions concernant les avantages ou désirez bénéficier de ce partenariat, vous pouvez contacter :

Me Jad-Patrick Barsoum
jad-patrick.barsoum@jolicoeurlacasse.com

Invitation à une conférence en droit immobilier

« L'achat d'un bien immobilier aux États-Unis demande beaucoup plus de planification que lors de l'acquisition d'une propriété en sol canadien. Cette conférence abordera les incidences juridiques et fiscales de l'acquisition d'une propriété aux États-Unis et, plus particulièrement en Floride, sachant l'engouement des Québécois pour cette région du Sud. De plus, le thème de la planification successorale américaine et canadienne du propriétaire dans le cas d'un décès sera abordé. »

Conférencier : Me Marcel Racicot, avocat au sein du cabinet Racicot et Associés inc.

Date : le 30 janvier 2013, de 12 h 30 à 14 h
(aucun repas ne sera servi)

Lieu : salle des mariages du palais de justice de Québec – local rc-14

Coût : 20 \$ pour les membres du Jeune Barreau de Québec
40 \$ pour les autres participants

La conférence est en voie d'accréditation par le Barreau pour une durée de 1 h 30

Informations : M^{me} Caroline Potvin: 418 529-0301, poste 25
(Inscription) formation@quebec.barreau.qc.ca

Me Christina Bouchard 418 658-9966 (Responsable de l'activité)

Places limitées !



Société québécoise
d'information juridique

SOQUIJ

1^{ère} édition de RSVP – Le Bal Philanthropique



20 000 \$ pour offrir des petits bonheurs aux élèves du primaire

C'est le samedi 20 octobre dernier qu'a eu lieu le tout premier Bal Philanthropique de Québec, où plus de 325 professionnels et gens d'affaires de la région ont répondu à l'appel pour une cause qui leur tient à cœur : la Fondation Les Petits bonheurs d'école. Grâce à l'implication de nombreux professionnels mais aussi la grande participation et la générosité de la communauté d'affaires de la région, les Jeunes Philanthropes de Québec (JPQ) ont remis une importante somme de 20 000 \$ à la Fondation pour qu'elle puisse offrir un soutien financier, affectif et moral aux élèves du primaire de milieux moins favorisés de la région de Québec.

« Les organisateurs de RSVP - Le Bal Philanthropique peuvent dire 'mission accomplie' pour cette première édition qui s'est avérée un succès à tous les points de vue. Qu'on pense à l'ambiance festive, la participation significative des professionnels de la région ou aux profits amassés. Cette soirée est assurément une réussite en termes de sensibilisation à l'importance de donner au suivant et de s'impliquer au sein de notre communauté » a souligné avec enthousiasme le président du comité organisateur, monsieur Vincent Cliche, au lendemain de cette soirée sélect et glamour.

« Le succès de la première édition du Bal Philanthropique démontre encore une fois l'engouement de la communauté d'affaires de Québec à faire la différence, simplement. Nous sommes très fiers de cette belle réussite qui nous encourage non seulement à poursuivre nos activités de sensibilisation et nos collectes de fonds, mais aussi à accentuer nos efforts pour faire rayonner la philanthropie à Québec », a précisé le président des Jeunes Philanthropes de Québec, monsieur Jean-Simon Deschênes.



(de gauche à droite) : Première rangée - monsieur Michel Marsan, directeur-général de la Fondation Les Petits bonheurs d'école, Jean-Simon Deschênes, président des Jeunes Philanthropes de Québec, Marie-Eve Lamontagne, Vincent Cliche, Dave Carter, Louis-Charles Plante, -deuxième rangée - Miguel Rodrigue, Nicolas Audet-Renoux et Karina Soldevila-Dinan, membres du comité organisateur et Kim Ahonoukoun, coordonnatrice de la soirée. Crédit photo : Francis Bouchard

Fondée en 2009, sous l'impulsion de 32 jeunes professionnels, les Jeunes Philanthropes de Québec ont pour mission de promouvoir la philanthropie auprès des jeunes gens d'affaires de la région de Québec et de coordonner des activités de sensibilisation et des collectes de fonds au profit d'organismes jeunesse de la région.

Le Jeune Barreau de Québec est heureux et fier d'avoir apporté son support à l'occasion de cette soirée.

Pour tout savoir sur l'événement, visitez le www.balphilanthropique.com.

BUREAU À LOUER

3, rue Vallière à Québec à 2 pas du Palais de justice

PLUSIEURS SERVICES INCLUS

- Réceptionniste • Photocopieur • Télécopieur • Papeterie
- Internet haute vitesse • Salle de conférence

AUSSI DISPONIBLE

- Adresse d'affaires • Réception de courrier

DISPONIBLES DÈS MAINTENANT !

contacter Me Daniel Tremblay, Me Sophie Lafleur ou Me Sylvie Petitclerc
au (418) 522-4031

Analyse pragmatique et fonctionnelle... du Père Noël



Par
Me Nicholas Jobidon

Dans sa chronique à chaque parution du Proforma, Me Jobidon sur-analyse un sujet jusqu'à l'absurde

À peine passée la gueule-de-bois post-Halloween entendons-nous la ballade de Rudolf et autres préférés des baby-boomers américains. Bientôt, le Père-Noël lui-même prendra congé de sa manufacture au Pôle Nord (ou de sa résidence d'été à Val-David) pour s'installer dans les centres d'achats sonder les espoirs des tout-petits. Mais qui est donc cet étrange personnage?

De Saint-Nicolas à Coca-Cola

Au Moyen-âge, l'Église décide de remplacer divers rites païens célébrant l'arrivée de l'hiver par la figure de Saint-Nicolas (Sinter Klass en néerlandais, d'où Santa Claus en anglais). Cet étrange personnage avait alors la réputation de faire des cadeaux aux chrétiens dans le besoin : on raconte notamment qu'il avait procuré une dot aux trois filles d'un chrétien sans le sou pour leur éviter un possible avenir comme prostituées. Une variante colorée de la légende veut que St-Nicolas ait lancé les bourses dans la cheminée, qui atterrirent dans les bas-culottes qu'une des filles y avait laissé sécher. Encore aujourd'hui, il est le saint patron (entre autres) des enfants, des avocats du barreau de Paris, des célibataires et des voleurs repentants... voilà un étrange mélange qui n'inspire pas confiance!

Cette figure canonique fut sans doute mélangée au « Father Christmas » anglais vêtu de vert, qui représentait l'esprit bonhomme du temps des fêtes, sans pour autant être associé aux cadeaux ni même aux enfants. Father Christmas était plutôt un descendant du rite païen relié à Woden (qui est à Odin ce que Zeus est à Jupiter) qui célébrait en Bretagne l'arrivée de l'hiver. L'apparence actuelle du Père Noël est le fruit de la publication de divers poèmes et histoires aux États-Unis, principalement à New York. Ces récits avaient potentiellement été influencés par les racines néerlandaises de la ville – la Nouvelle-Amsterdam avant la conquête anglaise de 1664.

Contrairement à ce que veut la légende urbaine, le Père Noël n'est donc pas une invention de Coca-Cola mais plutôt une figure mythique qui évolue constamment, sans qu'il soit possible d'identifier une origine précise. Cela dit, les annonces de Coca-Cola ont été efficaces dans la diffusion et la cristallisation de l'image moderne de ce personnage.



Le mythe et le mensonge

Le Père Noël existe-t-il vraiment? Difficile de croire le contraire : il est à tout moment à la télévision, il est disponible dans les centres d'achats, il endosse des produits et répond à son courrier. Il mange même les biscuits et boit du bon lait de chez nous (ou une bonne Guinness en Irlande, ou un verre de sherry en Australie, comme de quoi même le Père Noël a besoin d'un petit remontant!). Même un enfant bien renseigné sur la méthode scientifique aurait bien du mal à réfuter son existence!

Face à un aussi vaste complot culturel, les enfants n'ont qu'une seule défense : la raison, pure et simple, pour autant qu'ils la possèdent. La démystification du Père Noël n'est pas une affaire de validation par la vue ou le toucher, mais plutôt un excellent examen d'entrée dans le club du gros bon sens. C'est le point de départ de la pensée critique.

Mais il y a plus au Père Noël qu'une fantaisie étriquée, et par delà l'exploitation commerciale fatiguée du personnage se trouve une part de vérité, un symbole d'enfance et d'innocence que même les plus grands peuvent partager. Faute de matérialité, le Père Noël ne fabrique pas des jouets : il opère plutôt une manufacture de magie, et ses elfes y travaillent d'autant plus fort.

Pensons-y : qui oserait prétendre que le Législateur n'existe pas, ou que la « Personne raisonnable » est un mensonge? Depuis quand l'immatérialité est-elle une condamnation au néant, sans jury ni procès? Peut-être que de nier l'existence du Père Noël est une punition en soi... peut-être ne voit-on pas les fées parce qu'elles ne croient pas en nous, et non l'inverse.

En somme, toute palpation de l'imaginaire qu'il soit, le Père Noël existe vraiment!

Joyeux Noël!

Maitrisez
votre pratique
dès le départ.

Nouvellement assermenté?
Découvrez le plan Jeune Barreau ▶

Juris
Concept
Solution de gestion
pour avocats

1 888 692-1050
jurisconcept.ca

Actualité juridique

- ➔ **Me Daniel Boulay** a vu son contrat renouvelé à titre de président du conseil arbitral de la division régionale du Québec, particulièrement pour le district de Rive-Sud-de Québec, pour une période de trois ans.
- ➔ **Me Yan Paquette** a été nommé associé dans l'équipe de droit des assurances et des services financiers de l'étude Langlois Kronström Desjardins.
- ➔ **Me Dominic Gélinau** s'est joint à l'étude Langlois Kronström Desjardins.
- ➔ **Me Nelson Larrivée** s'est joint au bureau Joli-Cœur Lacasse.
- ➔ **Me Annie-Claude Bergeron** a été nommée chef de cabinet de la juge en chef à la Cour du Québec, l'honorable Élisabeth Corte, en remplacement de Me Jean Latulippe qui a pris sa retraite en août dernier.
- ➔ **Me Simon Chouinard** s'est joint à l'étude Welch Bussières.
- ➔ **Me Angela Nguema** s'est jointe à l'étude Auger Garnier Frédéric.
- ➔ **Me David Chapdelaine Miller** s'est joint à l'étude ROBIC.
- ➔ **Me André Trudel** s'est joint au groupe de conseillers juridiques du cabinet Pelletier D'Amours, au contentieux de Desjardins Groupe d'assurances générales inc.
- ➔ **Mes Simon Kearney, Marie-Ève Pelletier et Sophie Pelletier** se sont joints à l'étude Cain Lamarre Casgrain Wells.

Calendrier des activités

6 décembre 2012

Formation du Barreau de Québec – CAIJ*
ISO 26000 : pourquoi s'intéresser à cette norme internationale ?
(1,5 h)

13 décembre 2012

Formation du Barreau de Québec – CAIJ*
Les tendances récentes en matière de dommages punitifs (2 h)

25 janvier 2013

Formation du Barreau de Québec – Association du Barreau Canadien Journée de formation hiver 2013 (à déterminer)

30 janvier

Formation du Jeune Barreau de Québec –
en partenariat avec SOQUIJ
Droit immobilier

8 février 2013

Formation du Barreau de Québec – CAIJ*
Journée de formation des avocats et avocates en entreprise (6 h)

L'AFFAIRE CASTOR HOLDINGS

34 JUGEMENTS

1951 PAGES DE TEXTES INTÉGRAUX

DISPONIBLE EN
23 RÉSUMÉS SOQUIJ :
MOINS DE 40 PAGES

CONCENTREZ-VOUS
SUR L'ESSENTIEL

soquij.qc.ca/abonnement/promo.php



Si vous désirez publier gratuitement dans cette section transmettre votre information à l'adresse suivante : proforma@jeunebarreaudequebec.ca

27 février 2013

Formation du Jeune Barreau de Québec –
en partenariat avec Desjardins
Formation en droit pénal

20 mars 2013

Formation du Barreau du Québec
Les grands rendez-vous de la formation

21 mars 2013

Formation du Barreau du Québec
Les grands rendez-vous de la formation

22 mars 2013

Formation du Barreau de Québec – CAIJ*
Séance de formation avec la Cour supérieure (3 h)

27 mars 2013

Formation du Jeune Barreau de Québec –
en partenariat avec SOQUIJ
La Cybercriminalité